

ARRETE N°36/2023
REFUSANT UNE AUTORISATION DE TRAVAUX

Demande déposée : le 20 février 2023		N° AT 068 226 23 R0003
Par :	Madame Betty BEX	
Représenté(e) par :		
Demeurant :	2 rue du pont 68140 MUNSTER	
Sur un terrain sis :	2 rue du pont - 68140 Munster	
Nature des Travaux :	Travaux d'aménagement d'un atelier de barbier	

Le Maire de la COMMUNE DE MUNSTER, Haut-Rhin

VU la demande d'autorisation présentée le 20 février 2023 par Madame Betty BEX,

VU l'objet de la demande :

- pour les travaux d'aménagement d'un atelier de barbier,
- sur un terrain situé 2 rue du pont à Munster ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R 123-1 à R123-21,

Vu l'avis défavorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours –Groupement prévention des risques incendie du 24 mars 2023 ;

Arrête :

Article 1 : Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée ne peuvent pas être entrepris.

Article 2 : un nouveau dossier devra être déposé en en respectant impérativement les prescriptions ci-annexées.



Munster, le 18 avril 2023

Monique MARTIN

Adjointe au Maire

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales et devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'article L.424-7 du Code de l'Urbanisme.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.